



ASSEMBLEE GENERALE  
14 JUIN 2011  
Lieu : Contrières  
Compte-rendu

L'an deux mil onze, le 14 juin, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Contrières sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Étaient présents : G. TURGIS, C. LEVIVIER, G. BELLARD, E. de LAFORCADE, V. BIDAN, J. DURET, R. PREVEL, N. DOUCHIN, P. CORBET, G. BUSNEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, Ch. DOLLEY, A. CROCI, M. GUIBLE, J.B. RAULT, D. MARTIN, D. MARIE, X. JACQUET, G. PAISNEL, B. LEMIERE, O. BECK, B. LECORDIER, J. COUSIN, J. MONTEIL, J. DOYERE, E. LEBRUN, J. TALBOT, F. GOURDET, P. DUGUE, J.P. SALLIOT, C. DOUBLET, D. MAIRESSE, D. CARIOU, M. MAZURE, R. DELAUNEY, B. LEPLEY, H. GUILLE, M. VAILLANT.  
Absents excusés : M. BOIZARD, A. VIEL (procuration à C. LEVIVIER), G. LE CALVEZ (procuration à O. BECK), Ph. PUDDU, G. DANIEL, S. PAYSANT (remplacée par J. COUSIN), F. MARTIN, J. GUIGAUD.

Secrétaire de séance : Madame LEMIERE

Le compte rendu du 21 avril 2011 est validé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président modifie l'ordre du jour : les points 4 et 9 sont reportés, une décision modificative est ajoutée.

**🔗 Action sociale en faveur des agents communautaires**

Monsieur Doyère expose le sujet : La loi 2007-209 du 19 février 2007 impose une action sociale en faveur des agents territoriaux et de leur famille. Les différentes possibilités sont les suivantes : tickets restaurant ou actions en faveur des enfants. Cette présentation fait suite à une démarche du personnel.

Les tickets restaurant ont l'avantage de concerner tous les agents.

Mr Prével indique que le bilan social n'est pas obligatoire.

Mr Monteil ajoute que le personnel de la mairie de Montmartin/Mer n'a pas de tickets restaurant.

Mr le Président affirme que depuis la loi du 19/02/2007 il est obligatoire de débattre et d'inscrire au budget l'action sociale.

Mr Rault propose de cotiser à une mutuelle qui prendrait en charge le maintien du salaire lors de maladie de plus de 3 mois.

Mr Cariou demande de mettre ce dossier à l'étude.

Mr Duret ajoute que la commission concernée doit approfondir la question.

Mr Beck suggère de voir les actions du CDAS.

**🔗 Création d'un poste de catégorie B – technicien, filière technique - et création des primes PSR et ISS**

**Délibération n° 14-06-2011-01**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste de catégorie B, technicien territorial, à temps complet à compter du 15 juin 2011 avec nomination au 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour tenir compte du délai de 2 mois de publicité.

Ce poste est destiné au service des eaux

**Délibération n° 14-06-2011-02**

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de supprimer le poste actuel de catégorie C, agent de maîtrise principal, un fois que l'agent sera nommé.

**Délibérations n° 14-06-2011-03 (PSR) et 14-06-2011-04 (ISS)**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer les primes PSR (prime de service et de rendement) et ISS (indemnité spécifique de service) pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

## Attribution de subvention aux associations

Un tableau récapitulatif est distribué à chaque délégué communautaire.

Monsieur DELAUNEY donne lecture de ce tableau par catégorie (sport, culture, scolaire et divers)

Concernant l'association LMH, il est précisé qu'il n'y a pas lieu de délibérer, le montant ayant été reporté juste pour avoir un chiffre global des subventions attribuées aux associations.

Monsieur Prével indique que l'animateur de LMH est pris en charge par Azureva pour 3 mois et par la commune de Hauteville sur Mer pour 1 mois.

Madame Busnel demande pourquoi la subvention pour l'association sportive du collège passe de 1 200 € à 2 000 €.

Monsieur Levivier précise que ce montant n'a pas été revu depuis plusieurs années et que ce sont plus de 100 élèves qui y sont inscrits.

Pays d'art et d'histoire de Coutances : Monsieur le Président souhaite mettre en attente le versement de cette subvention.

Lors du prochain Bureau prévu le 28 mars, Monsieur Dutertre présentera cette association et son objet.

Monsieur Mairesse demande ce que pense l'association de tourisme de Montmartin-sur-Mer.

Monsieur le Président indique que le but de cette association est de trouver un chemin commun à tous les offices de tourisme du Pays de Coutances.

Monsieur Cariou demande si Monsieur Augrandjean a été contacté pour une présentation de Pays d'art et d'histoire.

Monsieur le Président indique que pour l'instant rien n'est prévu mais peut se prévoir.

Monsieur Beck indique qu'une partie de la compétence tourisme a été déléguée à une association mais qu'il appartient aux élus de prendre les décisions relatives à ces changements de structures.

Concernant le scolaire, Monsieur Rault demande qui sera accompagnant au niveau de la piscine des PEP à la rentrée 2011/2012.

Monsieur Beck indique que les PEP vont recruter et prendront en compte dans leur facturation le coût du maître nageur, comme c'est le cas avec Coutances.

Madame Mazure demande pourquoi la classe d'intégration CLIS n'a pas plus de subvention.

Madame Gourdet précise que les enfants de la classe CLIS ont besoin d'aide.

Monsieur Beck indique qu'il appartient au RPI d'abonder en cas de besoin, ce sont essentiellement des dépenses de fonctionnement.

Madame Busnel trouve inquiétant de voter les subventions par catégorie complète, l'augmentation globale atteint 30 %.

Monsieur le Président indique que si les subventions augmentent d'un exercice à l'autre, c'est que la vie associative est en essor.

Monsieur le Président propose de voter l'ensemble des montants proposés pour la catégorie sport, la catégorie culture et patrimoine et la catégorie scolaire.

### Délibération n° 14-06-2011-05

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de verser les sommes suivantes :

Associations	Montant
AG Orval Coutances	400,00 €
AS sportive collège	2 000,00 €
Ass. Les cavaliers d'Hauteville	200,00 €
Ecole volley les Marsouins	100,00 €
Horizon Vertical	1 630,00 €
Tennis Club de la Baie	700,00 €
Trelly squash	1 200,00 €
Chantous d'la Côte – centre d'animation rurale d'Annoville	320,00 €
Salicorne	3 500,00 €
Chauffer dans la Noireur	6 000,00 €
Longe côte Hautais	1 000,00 €
Regnéville Maritime	2 000,00 €
Cinéma de la Plage	4 543,96 €
Collège	6 091,25 €
Classe intégration CLIS	500,00 €
Avril	4 105,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>34 290,21 €</b>

La catégorie de demandes diverses ayant donné lieu à débat lors de la réunion de Bureau, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jacquet pour présenter l'association des amis de la paroisse du canton de Montmartin-sur-Mer.

Monsieur Jacquet indique que cette association est née à l'issue de la création de la maison paroissiale. Elle a pour objet de défendre les valeurs chrétiennes, d'humanité. Des soirées débat sont organisées (ex. : thème de l'eau), des soirées rencontres sur le lien social dans l'espace rural. Ces réunions sont ouvertes à tout le monde. C'est la première année d'existence de cette association et il y a surtout des frais d'investissement, les prochaines demandes devraient être moins élevées.

Monsieur Dolley indique que cette association n'a rien de commun avec les compétences communautaires et que son action relève du domaine religieux.

Monsieur Martin demande un vote à bulletin secret.

Monsieur le Président accepte cette demande et propose de voter :

- « oui » pour l'attribution d'une subvention à l'association
- ou
- « non » pour l'attribution d'une subvention à l'association

Le résultat du vote à bulletin secret est le suivant : 25 bulletins « oui », 15 bulletins « non » et 1 bulletin blanc.

**délibération n° 14-06-2011-06**

Le Conseil Communautaire, à la majorité, décide d'attribuer une subvention à l'association « les amis de la paroisse de Montmartin-sur-Mer ».

Monsieur le Président propose de voter l'ensemble des montants inscrits pour la catégorie divers.

**délibération n° 14-06-2011-07**

Le Conseil Communautaire, à la majorité (10 abstentions) décide de verser les sommes suivantes :

Associations	Montant
OTSI	4 600,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Quetteville	2 500,00 €
Mission Locale	2 532,60 €
Ass. Jersey Normandie	130,00 €
Ass. Jumelage Saint Martin	1 000,00 €
Les petits galopins	4 000,00 €
Association de la paroisse du canton de Montmartin sur Mer	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 262,60 €</b>

Aide exceptionnelle à l'association du cinéma de la plage en compensation des salaires et des charges sociales :

**délibération n° 14-06-2011-08**

Il est proposé de verser une compensation sur les salaires et les charges des employés de l'association.

Du 1<sup>er</sup> février 2011 au 30 juin 2011, l'association du cinéma de la plage a supporté les salaires plus les charges salariales soit 10 250 €. La procédure de chômage partiel apporte à l'association une aide de 1 282,56 € pour les mois de mars à juin. Le reste à charge pour l'association est donc de 8 967,44 € sur la période du 1<sup>er</sup> février 2011 au 30 juin 2011.

Un vote à bulletin secret est également demandé pour l'octroi de cette subvention

Le Conseil Communautaire, à la majorité (26 oui, 13 non et 2 blancs) décide de compenser cette somme par le versement d'une subvention exceptionnelle de 9 000 €.

Monsieur Dugué demande si la réouverture se fera le 1<sup>er</sup> juillet.

Monsieur le Président indique que pour le moment, la réouverture est prévue le 28 juillet.

Monsieur Mairesse pense que les travaux ne seront pas terminés avant fin septembre et demande à ce que soient appliquées les pénalités de retard prévues dans le cahier des charges.

Aide exceptionnelle à l'association du cinéma de la plage en compensation du déficit sur la période estivale :

**délibération n° 14-06-2011-09**

Il est proposé de délibérer sur un engagement à verser à l'association du cinéma de la plage une aide financière pour couvrir un éventuel déficit. Actuellement les charges fixes (tél., eau, électricité...) continuent à tomber alors que l'association n'a pas de rentrées financières.

Monsieur Cariou indique que le cinéma équilibre son budget grâce aux mois d'été et cette année en juillet ce sera fermé. La saison représente 35% des bénéfices, il faudra à un moment éponger le déficit.

Monsieur Delauney indique que pour rassurer les membres de l'association, il faudrait une délibération de principe.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le principe de combler le déficit de l'association s'il s'avère, au vu de documents comptables, qu'il y ait un déficit.

Madame Mazure demande si la SNSM a envoyé une demande de subvention.  
Monsieur le Président indique qu'il y a eu une demande de rendez-vous et que vérification sera effectuée.

#### **🔗 Fonds de concours pour la commune de Montchaton**

##### **délibération n° 14-06-2011-10**

La commune de Montchaton va engager des travaux pour l'aménagement d'un boulo-drome 2 pistes en centre bourg. Le coût des travaux s'élève à 12 054,36 € HT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de participer à ces travaux en versant la somme de 6 027,18 € représentant 50 % du coût HT des travaux, sous forme de fonds de concours. Ce montant a été inscrit au budget prévisionnel 2011.

#### **🔗 Camp européen : convention avec l'association avril - tarif du camp**

##### **délibération n° 14-06-2011-11**

Monsieur Levivier indique qu'un camp avec 7 algériens, 7 tunisiens, 7 espagnols et 7 français va avoir lieu du 4 au 13 juillet à Annoville. Ce camp est organisé avec l'association Avril. L'association Avril avance les fonds, notamment pour les visas et les transports et organise des animations sur le thème de l'environnement. Une convention fixe les modalités d'intervention de l'association (prêt de matériel, prestations pour les animations).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer cette convention avec l'association Avril.

##### **délibération n° 14-06-2011-12**

Une demande de subvention pour l'association Avril a été effectuée dans le cadre du PEL. La Communauté de Communes reçoit le montant de cette subvention soit 16 635,25 € pour l'association et devra lui reverser.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à reverser la subvention d'un montant de 16 635,25 € reçue dans le cadre du PEL à l'association Avril.

##### **délibération n° 14-06-2011-13**

Le tarif de ce camp européen est proposé à 150 € pour la période 4 au 13 juillet inclus soit 10 jours (sorties, repas, animations)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le tarif de 150 € pour les camps de 10 jours.

#### **🔗 Tondeuse du service eau**

##### **délibération n° 14-06-2011-14**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de sortir de l'actif la tondeuse du service eau pour la transférer à l'euro symbolique au budget général de la collectivité.

##### **délibération n° 14-06-2011-15**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte que cette tondeuse soit reprise par le fournisseur d'un nouveau matériel au prix de 1 500 € TTC.

#### **🔗 - Ligne ferroviaire Sud Manche**

##### **délibération n° 14-06-2011-16**

Monsieur Jacquet indique qu'il s'agit de la suite de la ligne Caen – Rennes. Sont prévus 3 aller/retours Granville/Caen directs avec l'amélioration de la ligne.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer une motion en faveur du développement de cette ligne ferroviaire.

#### **🔗 Décision modificative**

##### **délibération n° 14-06-2011-17**

Une décision modificative est nécessaire pour la dotation amortissements. Il faut retirer 4 305 € au 61522 (entretien des bâtiments) pour les inscrire au 6811 (dotation aux amortissements).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

#### **🔗 Mise à disposition d'un agent communautaire au CIAS – Maison de retraite**

##### **délibération n° 14-06-2011-18**

Le dossier a reçu un avis favorable de Monsieur le Président de la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion. Il s'agit de mettre à disposition un agent le mardi, mercredi et jeudi pour une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 août 2012 à raison de 23h30 hebdomadaires.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent communautaire au CIAS – Maison de Retraite.

## 🔗 Divers

Point sur les travaux du Cinéma : Monsieur le Président informe les élus communautaires qu'une réunion sur l'avancement des travaux du cinéma organisée le mercredi 8 juin a permis de présenter l'évolution du chantier aux membres de l'association gérante.

Différentes contraintes ont généré des retards dans les travaux, ces points sont évoqués au cours des échanges. Les élus insistent sur la nécessité d'examiner les dispositions contractuelles pour l'application des pénalités envers les entreprises et les différents intervenants dans la mesure où ces derniers seraient responsables des retards.

A ce stade des travaux, le gros œuvre est en passe d'être terminé. Les charpentes ont été reprises et la couverture de l'ensemble du bâtiment est achevée. La réfection de l'intérieur de la grande salle est en cours ainsi que les aménagements de l'espace de convivialité. Les travaux de second œuvre (électricité, plomberie...) se déroulent au fur et à mesure.

La coordination des travaux et les temps de présence du maître d'œuvre sont renforcés. La date de livraison est recalée fin juillet.

Point sur le dossier Pôle Enfance : Evelyne Lesage indique que la publicité est parue dans la presse le 20 mai. Les entreprises ont jusqu'au 20 juin pour adresser leur offre. La Commission d'appel d'offres se réunira le jeudi 23 juin à 8h pour ouvrir les plis. L'architecte fera son étude des offres avant le choix des entreprises. Les travaux devraient démarrer fin août, début septembre.

Travaux de fauchage et éparage : Monsieur Corbet indique que le travail est mal fait.

Monsieur Levivier indique qu'il reste 3 places pour le camp à Jersey du 18 au 26 juillet.

Monsieur Monteil demande si Madame Busnel est toujours responsable de l'action sociale. Monsieur le Président lui répond par l'affirmative.

Monsieur Doyère fait remarquer que le vote à bulletin secret de toutes les subventions de la catégorie « divers » a été demandé mais non entendu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Fin de séance : 22h15